

Les participants et les requérants inadmissibles

Les organismes suivants ne peuvent recevoir d'aide du PDME:

- les établissements d'enseignement comme les collèges, les universités, les instituts et leurs établissements affiliés;
- les requérants qui n'ont pas obtenu, en rapport avec l'assistance reçue du PDME, un taux de réussite jugé satisfaisant;
- les sociétés qui sont majoritairement détenues par des intérêts sud-africains, si ceux-ci ont la propriété effective de plus de 50 % des actions avec droit de vote requises pour l'élection d'un conseil d'administration.

Critères additionnels d'admissibilité pour les activités mises en marche par l'industrie

Les activités mises en marche par l'industrie doivent, en plus de répondre aux critères généraux indiqués plus haut, satisfaire aux exigences suivantes:

1. **L'activité doit s'insérer dans le plan de commercialisation du requérant.**
2. **L'activité proposée doit avoir peu de chances d'être entreprise sans l'appui du PDME. L'activité proposée doit constituer une extension de l'exploitation habituelle de l'entreprise et le risque doit être plus grand que celui que prend habituellement le requérant. L'activité doit être différente des activités courantes de marketing international du requérant et ce, d'une ou de plusieurs des façons suivantes:**
 - **l'activité proposée est dans un secteur géographique nouveau pour le requérant;**
 - **l'activité vise à introduire un nouveau produit ou service sur le marché;**
 - **la clientèle visée est nouvelle;**
 - **l'activité est orientée vers une augmentation importante de la pénétration d'un marché précis par le requérant, ou vers la récupération d'un marché perdu;**
 - **l'activité est orientée vers des modifications importantes de la conjoncture du marché ou de la concurrence, ou découler de telles modifications.**
3. **L'activité doit avoir des probabilités de succès raisonnables, en tenant compte de l'importance des coûts impliqués, des aspects techniques de l'activité, des performances antérieures du requérant sur les marchés d'exportation, de la concurrence et des possibilités de financement.**
4. **L'activité doit procurer des avantages potentiels importants pour le Canada. On tient compte des facteurs suivants:**
 - **les ventes anticipées doivent être suffisantes pour rembourser la contribution du PDME;**